

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT CLÉMENT-SOUS-VALSONNE

DÉPARTEMENT
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE-SUR-
SAÔNE

Compte-rendu du conseil municipal du 28 Mars 2023

CANTON
TARARE

L'an deux mil dix-vingt-trois le 28 Mars à 20 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:

13/02/2023

Date d'affichage le

13/02/2023

Etaient présents : BAYET Elie, BRIDAY Denis, CHAMBOST Myriam, DALIGAND Christian, DE SAINT JEAN Céline GILARDON Philippe, LAFAY Fabien, MARTINEZ Sylvie Maire, POLICARD Pierre RIVIERE Pascaline, SONNERY Patrick

Excusés ayant donné pouvoir : JANCENELLE Aurélie

Excusés : ANDRE Laurent, MACIOCIA Catherine, ROCHE Jérémy

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	11
Pouvoir :	0

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mmes DE SAINT JEAN ET RIVIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions

2. Présentation des autorisations d'Urbanisme

3. Validation du Compte rendu

- Report au prochain conseil

4. Présentation résultats budget 2022

5. Vote et délibération Compte Administratif

M MARTINEZ sort de la salle conformément à la procédure de vote.

M SONNERY doyen de l'assemblée prend la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote du compte Administratif

- Accord à l'unanimité

6. Vote et délibération Compte de Gestion

Le Conseil municipal :

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que le compte est régulièrement établi,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Vote et délibération concernant le taux des taxes 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2023

Considérant le maintien des recettes attendues et le respect d'une modération de la pression fiscale sur le contribuable (non sur fiscalisation)

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 à l'identique comme suit :

	TAUX 2023	BASES 2023 PRÉVISIONNELLES	PRODUIT 2023 ATTENDU
Taxe Foncière Bâtie	17.27%	628 100	177 752
Taxe Foncière Non Bâtie	35,2	36 000	12 672
Taxe d'Habitation	18	67 462	12 143
	TOTAL		202 567

8. Présentation Endettement communal et analyse financière

Etat des prêts en cours :

- Prêt Local Voirie : Caisse locale de Financement
 - Capital restant à rembourser : 4 171.96€
 - Echéance trimestrielle de 430.30 €
 - Taux fixe 1.85 %
 - Fin du prêt février 2026
- Prêt local voirie : Crédit Agricole
 - Capital restant à rembourser : 35 165.42 €
 - Echéance annuelle de 16 516.08€
 - Taux Fixe 2.97%
 - Fin du prêt janvier 2026
- Prêt RCP : Banque Populaire
 - Capital restant à rembourser 140 284.62€
 - Echéance trimestrielle de 7 358 €
 - Taux fixe 1.75 %
 - Fin du prêt juillet 2027

- Total des prêts :
 - Capital restant à rembourser : 179 162 €
 - Annuité 46 378.38€
- Encours de la dette en pourcentage des produits de fonctionnement :
 - 25.34 %
 - moyenne des communes de la strate 79.24%
- Annuité de la dette en pourcentage des produits de fonctionnement :
 - 6.56 %
 - Moyenne des communes de la strate 11.19 %
- Endettement par habitant :
 - 195 €
 - Moyenne de la strate : 601 €
- Capacité de désendettement :
 - 0.4 années
 - Moyenne des communes entre 5 et 7 ans seuil critique 10 ans

9. Vote et délibération Budget Communal

- Accord à l'unanimité

10. Vote et délibération subventions exceptionnelle Patrimoine clémentois

Mme MARTINEZ propose de verser une subvention exceptionnelle de 1300€ au patrimoine clémentois correspondant au reliquat du prix du patrimoine rhonalpin.

- Accord à l'unanimité

11. Vote et délibération concernant la subvention versée au centre aéré

Mme le Maire rappelle le travail engagé entre les communes de Valsonne, Saint-Clément-sous-Valsonne, Saint-Appolinaire et Dième dans la perspective de la création d'un centre de loisirs dont l'opportunité a été validée en 2021. Afin de bénéficier d'un encadrement de qualité et d'un accompagnement dans la gestion de ce centre de loisirs, le groupe de travail propose de s'appuyer sur l'Association Entre Reins et Sapins (A.E.R.E.S) qui gère déjà le centre de loisirs des communes de Cublize, Ronno, et Saint-Just-d'Avray.

Mme le Maire présente les éléments principaux de la convention entre les communes et l'Association Entre Reins et Sapins (A.E.R.E.S) pour la constitution du centre de loisirs « les Gones du Soanan ».

Chaque année les communes verseront une contribution au centre de loisirs sur la base d'un budget prévisionnel communiqué par le gestionnaire et qui sera soumis à leur approbation. La répartition du financement s'effectue selon la population respective des communes. Les participations des familles et les versements de la CAF seront encaissées directement par l'association AERES et viendront minorer la participation demandée aux communes.

Mme MARTINEZ informe le Conseil Municipal du Montant de la cotisation 2023 de **7517.21€**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
ACTE les conditions financières telles que présentées ci-dessus ;**

Cette subvention d'équilibre sera versée à l'association AERES gestionnaire de la structure.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** du versement de la subvention d'équilibre
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget

12. Questions diverses

1. Mme MARTINEZ informe les conseillers de la prise d'un arrêté concernant l'accès à l'atelier 505.

Madame le Maire lève la séance à 22h21

Récapitulatif des demandes d'urbanismes reçues en Mairie du 13/12/2022 au 21/02/2023

Déposé le	Demandeur	Lieu de la construction Section et n° de parcelle	Objet des travaux	Nature de la demande et numéro d'enregistrement	Décision
03/03/2023	M GUBIAN	LE Haut Soly	Panneaux Photovoltaïques	DP069188230001	En Instruction
07/03/2023	M LAFAY	475 Chemin de Fourdy	Piscine	DP069188230002	En Instruction
7/03/2023	Mme CHAMBOST	191 Chemin du Tuillier	Terrasse	DP069188230003	En Instruction
10/03/2023	Me GROLLEMUND	Le Bourg	Vente	Cu 0691882300007	Instruit

